



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 2 juillet 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	46

Date de convocation

26 juin 2025

**Administration générale –
Ressources Humaines –
Modification du tableau des
effectifs**

**N° de la délibération
2025-415**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 2 juillet 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des Berges du Rhône à Gervans sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, Mme Lyliane BURGUNDER, M. Patrick CETTIER, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Considérant le dernier tableau des effectifs, datant du 15 avril 2025 et la nécessité de mettre les effectifs en cohérence avec les besoins des services,

Considérant les Lignes Directrices de Gestion de ARCHE Agglo, et notamment les modalités relatives à l'avancement de grade et à la promotion interne

Considérant le tableaux d'avancement de grade pour l'année 2025,

Considérant l'arrêté établi par le CDG 07 fixant la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'attaché territorial,

Considérant l'avis CST en date du 19 juin 2025,

Il est proposé,

Dans le cadre des avancements de grade :

FILIERE TECHNIQUE

- Créer 1 poste d'Ingénieur Hors classe TC
- Créer un poste d'Ingénieur Principal TC
- Supprimer 1 poste d'Ingénieur principal TC
- Supprimer un poste d'Ingénieur territorial TC
- Créer 1 poste de Technicien ppal de 1ère classe TC
- Supprimer 1 poste de technicien ppal 2eme classe TC
- Créer 2 postes d'adjoint technique ppal 1ere classe TC
- Supprimer 2 postes d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe TC

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Créer 1 poste de Rédacteur principal 1ère classe TC
- Supprimer 1 poste de Rédacteur principal 2ème classe TC
- Créer 1 poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe TC
- Supprimer 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe TC

FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIALE

- Créer 1 poste Educateur de jeunes enfant de classe exceptionnelle TC
- Supprimer 1 poste Educateur de jeunes enfant TC
- Créer 2 postes d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure TC
- Supprimer 2 postes d'Auxiliaire de puériculture de classe normale TC
- Créer 2 postes d'Agent social principal 1ère classe TC
- Supprimer 2 postes d'Agent social principal 2ème classe TC
- Créer un poste d'Agent social principal 2ème classe TNC 32 h
- Supprimer un poste d'Agent social TNC 32h

Dans le cadre de la promotion interne :

- Créer un poste d'Attaché territorial TC
- Supprimer 1 poste de Rédacteur ppal 1ère classe TC

De plus, dans le cadre de sa compétence tourisme, ARCHE Agglo porte un schéma de développement touristique qui s'appuie sur :

- une stratégie touristique globale partagée et coordonnée avec l'Office de Tourisme Ardèche Hermitage, dynamique en matière de promotion digitale et valorisant les aménités du territoire (gastronomie, œnotourisme, fleuve – Viarhona...)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20250702-DELIB_2025_415-DE



- un programme d'actions au profit du confortement et de la diversification des sports de nature, incluant la gestion des réseaux de randonnée et vélo,
- la gestion directe de la base de loisirs et du camping du Domaine du Lac de Champos que l'agglomération ambitionne de positionner comme une base de sport Doux Sport Nature, des événements sportifs phares comme l'Ardéchoise ou le Duo de l'Hermitage.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial pour exercer les fonctions de Chargé de mission Tourisme Sport Nature dont les missions seront :

- La mise en œuvre et participation aux projets de développement touristique
- Conception et pilotage des actions liées à la stratégie sports-nature

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale d'un an. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du développement touristique et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A par référence à la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux.

En référence à la délibération du Conseil Communautaire du 12 septembre 2024 ARCHE Agglo poursuit son activité dans le déploiement d'une politique emploi orientation territoriale volontariste initiée en 2021 et portée par les Directions Economie et Emploi et Solidarités Jeunesse.

Dans ce cadre les deux directions travaillent en transversalité, afin de promouvoir les entreprises, les métiers et les formations du territoire notamment auprès des scolaires (collégiens et lycéens) et des demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste Un poste de Rédacteur Territorial pour exercer les fonctions de Chargé de mission Découverte/Promotion des métiers des entreprises.

Ce poste est rattaché à la direction de l'économie, tout en ayant un lien fonctionnel avec la chargée de mission jeunesse et coordination du projet social. Il aura en charge les missions suivantes :

- Promouvoir les entreprises et métiers du territoire en créant des passerelles et des liens en local entre les jeunes et les acteurs économiques
- Coordonner l'action des partenaires éducatifs, institutionnels et associatifs (État, Région, PIJ, Missions locales, clubs d'entreprises, consulaires, etc.)

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de 1 à 3 ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans les domaines de l'insertion professionnelle, de l'emploi, de l'orientation, et notamment auprès de la jeunesse et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux.

Considérant l'avis du bureau du 26 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 46 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **ADOpte** la proposition du Président,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 2 juillet 2025 ainsi :

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 2 JUILLET 2025			
Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière administrative			
DGS d'un EPCI de 10 000 à 80 000 habitants	35	1	1
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	1	1
Attaché hors classe	35	2	2
Attaché principal	35	3	3
Attaché territorial	35	21	23
Rédacteur principal 1ère classe	35	4	4
Rédacteur principal 2ème classe	35	4	3
Rédacteur	35	3	4
Rédacteur	31,5	1	1
Rédacteur	28	1	1
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	15	16
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	4	3
Adjoint administratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	9	9
Adjoint Administratif territorial	31,5	2	2
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
Filière technique			
Ingénieur hors classe	35	0	1
Ingénieur ppal	35	6	6
Ingénieur	35	7	6
Technicien principal 1ère classe	35	4	5
Technicien principal 2ème classe	35	4	3
Technicien	35	5	5
Technicien	28	1	1
Agent de maîtrise principal	35	5	5
Agent de maîtrise	35	4	4
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	8	10
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 1ère classe	17,5	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	5	3
Adjoint technique ppal de 2ème classe	32	1	1
Adjoint Technique Territorial	35	13	13
Adjoint Technique Territorial	32	3	3
Adjoint Technique Territorial	31,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1
Filière sociale et médico-sociale			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice Hors classe	35	1	1
Puéricultrice	35	3	3
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	35	1	1
Assistant socio éducatif	35	1	1
Infirmier de soins généraux	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	3	4
Educateur de jeunes enfants	35	12	11
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	2	2
Educateur de jeunes enfants	17,5	3	3
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	15	17
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	14	12
Auxiliaire de puériculture cl normale	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	28	2	2
Auxiliaire de puériculture cl normale	17,5	1	1
Agent Social principal de 1ère classe	35	5	7
Agent Social principal de 1ère classe	30	1	1
Agent Social principal de 2ème classe	35	7	5
Agent Social principal de 2ème classe	32	0	1
Agent Social Territorial	35	8	8
Agent Social Territorial	32	1	0
Agent Social Territorial	26	1	1

Filière Animation			
Animateur principal 2ème classe	35	1	1
Aniamteur	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	31,5	2	2
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation	35	2	2
Adjoint territorial d'animation	22,67	1	1
Adjoint territorial d'animation	18,5	1	1
Filière Culturelle			
Bibliothécaire	35	1	1
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	3,25	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	10	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	6	6
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,66	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	9,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,08	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	2	2

- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Tous les membres présents ont signé au registre.
 Pour extrait certifié conforme,
 Mercuriol-Veaunes, le 2 juillet 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
 Date de signature : 04/07/2025
 Qualité : Le président ArcheAgglo